



Le Saint-Siège

**DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS
AUX PARTICIPANTS AU 30^e COURS SUR LE FOR INTERNE
ORGANISÉ PAR LA PÉNITENCERIE APOSTOLIQUE**

Salle Paul VI

Vendredi 29 mars 2019 [\[Multimédia\]](#)

Chers frères, bonjour!

Je vous accueille en ce temps de carême, à l'occasion du cours sur le for interne, et dont cette année est la trentième édition.

Et je voudrais ajouter — hors texte — un mot sur le terme «for interne». Cette expression ne s'emploie pas à la légère: elle est sérieuse! Le for interne, c'est le for interne et cela ne peut pas sortir à l'extérieur. Et je dis cela parce que je me suis aperçu que, dans certains groupes au sein de l'Eglise, les responsables, les supérieurs — disons-le ainsi — mélangent les deux choses et prennent ce qui appartient au for interne pour les décisions qui concernent le for externe, et vice-versa. Faites attention, c'est un péché! C'est un péché contre la dignité de la personne qui fait confiance au prêtre, qui exprime sa propre situation pour demander le pardon et ensuite on l'utilise pour régler les affaires d'un groupe ou d'un mouvement, peut-être — je ne sais pas, j'invente — peut-être même d'une nouvelle congrégation, je ne sais pas. Mais le for interne est le for interne. C'est quelque chose de sacré. Je tenais à le dire parce que cela me préoccupe.

J'adresse des salutations cordiales au cardinal Mauro Piacenza, pénitencier majeur, et je le remercie pour les paroles cordiales qu'il a voulu m'adresser. Je salue avec lui toute la famille de la Pénitencerie apostolique.

L'importance du «ministère de la miséricorde» justifie, exige et nous impose presque une formation adéquate pour que la rencontre avec les fidèles qui demandent le pardon de Dieu soit toujours une rencontre réelle de salut, dans laquelle l'étreinte du Seigneur puisse être perçue dans toute sa force, capable de changer, convertir, guérir et pardonner.

Trente ans d'expérience pour votre cours sur le for interne sacramentel, ce n'est pas beaucoup par rapport à la longue histoire de l'Eglise et à l'ancienneté de la Pénitencerie apostolique, qui est le plus ancien tribunal au service du Pape: un tribunal de miséricorde! Et j'aime beaucoup qu'il en soit ainsi.

Toutefois, à notre époque qui va si vite, trente ans représentent un temps suffisamment long pour pouvoir faire des réflexions et des bilans. En outre, le nombre très élevé de participants — cette année plus de sept cents! Le cardinal a dit qu'il avait dû arrêter les inscriptions pour des raisons logistiques. Cela semble une plaisanterie qu'il n'y ait pas de place au Vatican! On dirait une plaisanterie! — indique combien le besoin de formation et de sécurité est pressant par rapport à des matières si importantes pour la vie même de l'Eglise et la réalisation de la mission que le Seigneur Jésus lui a confiée.

Si, de nombreux côtés, on soutient que la confession, et avec elle le sens du pardon, est en crise — et nous ne pouvons pas ne pas reconnaître une certaine difficulté de l'homme contemporain à cet égard — la participation nombreuse de prêtres, récemment ordonnés et de futurs prêtres, témoigne de l'intérêt permanent pour travailler ensemble afin d'affronter et de dépasser la crise, avant tout avec les «armes de la foi» et en offrant un service de plus en plus qualifié et capable de manifester réellement la beauté de la miséricorde divine.

Jésus est venu nous sauver en nous révélant le visage miséricordieux de Dieu et en nous attirant à lui par son sacrifice d'amour. Nous devons alors toujours nous souvenir que le sacrement de la réconciliation est une véritable *voie de sanctification*; c'est le signe efficace que Jésus a laissé à l'Eglise pour que la porte de la maison du Père reste toujours ouverte et qu'il soit ainsi toujours possible aux hommes de revenir à lui.

La confession sacramentelle est une voie de sanctification pour le pénitent comme pour le confesseur. Et vous, chers jeunes confesseurs, vous en ferez bientôt l'expérience.

Pour le pénitent, c'est clairement une voie de sanctification parce que, comme cela a souvent été souligné pendant le récent jubilé de la miséricorde, l'absolution sacramentelle, validement célébrée, lui rend son innocence baptismale, la pleine communion avec Dieu. Cette communion que Dieu n'interrompt jamais à l'égard de l'homme, mais à laquelle l'homme se soustrait parfois en utilisant mal le don merveilleux de la liberté.

Pour la rencontre avec les prêtres de mon diocèse, ils ont choisi cette année la devise: «Réconciliation, sœur du baptême». Le sacrement de la pénitence est le «frère» du baptême. Pour nous, les prêtres, le quatrième sacrement est un chemin de sanctification avant tout lorsque, humblement, avec tous les pécheurs, nous nous agenouillons devant le confesseur et nous implorons pour nous-mêmes la divine miséricorde. Souvenons-nous toujours — et cela nous aidera beaucoup avant d'aller au confessionnal — que nous sommes d'abord des pécheurs

pardonnés et, seulement après, des ministres du pardon.

En outre — et c'est un des nombreux dons que nous réserve l'amour de prédilection du Christ — en tant que confesseurs, nous avons le privilège de contempler constamment les «miracles» des conversions. Nous devons toujours reconnaître l'action puissante de la grâce qui est capable de transformer le cœur de pierre en cœur de chair (cf. Ez 11, 19), de changer un pécheur fugitif éloigné en un fils repent qui retourne chez son père (cf. Lc 11, 32).

C'est pour cette raison qu'avec ce cours sur le for interne la pénitencerie offre un service ecclésial, en favorisant la formation nécessaire pour une célébration juste et efficace du sacrement de la réconciliation, présumé indispensable pour qu'il soit fructueux. Et cela pour que chaque confession individuelle soit toujours un pas nouveau et définitif vers une sanctification plus parfaite; une étreinte tendre, pleine de miséricorde, qui contribue à élargir le Royaume de Dieu, un Royaume d'amour, de vérité et de paix.

La réconciliation elle-même est un bien que la sagesse de l'Eglise a toujours gardé de toute sa force morale et juridique par le sceau sacramentel. Même s'il n'est pas toujours compris par la mentalité moderne, celui-ci est indispensable pour la sainteté du sacrement et pour la liberté de conscience du pénitent; ce dernier devant être certain, à chaque moment, que l'entretien sacramentel restera dans le secret du confessionnal, entre sa conscience qui s'ouvre à la grâce et Dieu, par la médiation nécessaire du prêtre. Le sceau sacramentel est indispensable et aucun pouvoir humain n'a juridiction sur lui, ni ne peut la revendiquer.

Chers jeunes prêtres, futurs prêtres, chers pénitenciers, je vous exhorte à toujours écouter avec une grande générosité les confessions des fidèles — il faut de la patience, mais toujours avoir le cœur ouvert, avec un esprit de père — je vous exhorte à parcourir avec eux le chemin de sanctification qu'est le sacrement; contemplez les «miracles» de conversion que la grâce opère dans le secret du confessionnal, des miracles dont vous seuls et les anges serez témoins. Et puissiez-vous surtout vous sanctifier, dans l'exercice humble et fidèle du ministère de la réconciliation.

Merci pour votre service! Et souvenez-vous de prier aussi pour moi. Merci.